

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
8 mars 2021

Numéro de la délibération  
21-04

Objet de la Délibération

Approbation du  
compte de gestion 2020



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 23/03/2021  
Et publication ou notification  
Le 23/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué le huit mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Ste-Croix), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Damien MOREAU (Lion-en-Beauce), Mathieu NOËL (Suppléant de Yves PINSARD), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Sébastien ROJO (Patay), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villormain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville), Solange VALLEÉ (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

**Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Laurent SEGANTI (Trinay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : David CAMUS (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (Binas), Florence CHEVRIER (Dry), Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves). Ainsi que : Jean-Pierre BOTHEREAU (Maire de Huisseau-sur-Mauves), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), Astrid REYT (Conseillère technique régionale).

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Vu l'application de cet article, réactivée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire (fixé au 1<sup>er</sup> juin 2021) ;

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable également aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L.5211-1 du même code ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 précité ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
8 mars 2021

Numéro de la délibération  
21-04

Objet de la Délibération

Approbation du  
compte de gestion 2020



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 23/03/2021  
Et publication ou notification  
Le 23/03/2021

Les élus participant à cette réunion en visioconférence ou en audioconférence n'étant pas en mesure d'émarger pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, les documents budgétaires et listes d'émargement seront signés uniquement par l'exécutif.

Entendu l'exposé du Président ;

Considérant que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif 2020 ;

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-40 957,07 €	17 135,94 €	-23 821,13 €
Fonctionnement	58 604,39 €	79 011,29 €	137 615,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 647,32 €</b>	<b>96 147,23 €</b>	<b>113 794,55 €</b>

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le compte de gestion 2020, dont les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2020 du PETR Pays Loire Beauce ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER